

Point sur la 16ème session du comité ministériel des négociations sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique Centrale et L'Union Européenne.

Au lendemain de l'envoi par l'Union Européenne aux pays de la zone CEMAC par lettre en date du 27 Octobre 2016 mettant fin aux négociations régionales, la 16eme session du comité ministériel des négociations de l'Accord de Partenariat Economique(APE) entre l'Union Européenne et les pays de la zone CEMAC a eu lieu le 03 mars 2017 à Douala au Cameroun.

L'objectif de cette session était d'examiner, d'une part, la position régionale à adopter à l'égard de la décision de l'Union Européenne de mettre fin aux négociations régionales de façon unilatérale, et la proposition faite par l'Union Européenne d'adhérer à l'Accord d'étape signé avec le Cameroun , et d'autre part, de proposer des mesures appropriées pour préserver la libre circulation des biens au sein de la région.

A l'issue de cette session, les ministres du commerce impliqués dans les négociations avec l'Union Européenne ont publié une déclaration .

1. Ils ont pris acte avec regret de la unilatérale de l'Union Européenne de mettre fin aux négociations avec l'Afrique Centrale, sans tenir compte de l'esprit du partenariat prôné par l'Accord de Cotonou;
2. Ils ont pris bonnes notes de l'invitation faite par l'Union Européenne aux autres Etats de la configuration d'adhérer à l'Accord d'étape signé avec le Cameroun ;
3. Ils ont marqué leur disponibilité à examiner la possibilité d'adhérer, individuellement ou collectivement audit accord, sous réserve que des amendements substantiels soient apportés dans le sens de la prise en compte des mesures d'accompagnement;
4. Ils ont invité la partie Européennes à une réunion de haut niveau consacrée au dialogue politique dans le domaine de la coopération entre les deux parties;

ils ont enfin chargé l'équipe des négociateurs de transmettre cette déclaration au Président de la Commission de l'Union Africaine, au Secrétaire général du groupe des Etats ACP et aux co-présidents de l'Assemblée parlementaire paritaire.

il est important de relever que l'application de l'Accord d'étape entre l'Union Européenne et le Cameroun aura à terme des conséquences négatives, notamment pour les pays de la zone CEMAC qui sont en union douanière. Cet Accord pourrait être préjudiciable à la préservation des principaux instruments de la politique commerciale commune au sein de la CEMAC.

A cet effet, le conseil des ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) vient de convoquer le 23 Octobre 2018 à MALABO en Guinée Equatoriale, sa 33eme session ordinaire pour une concertation avant l'ouverture des réunions ministérielles ACP-UE, prévues à Bruxelles.

Alain BAYENI

Directeur général du commerce extérieur